

Catégorie	Vents moyens	Marée de tempête	Impacts potentiels	Exemples marquants
Dépression tropicale	< 63 km/h	0 m		
Tempête tropicale	63 à 117 km/h	0 à 1,2 m		Fiona (2023)
Ouragan Catégorie 1	118 à 153 km/h	1,2 à 1,8 m	• Peu ou pas de dommages sur les habitations. • Dommages limités à la végétation et aux panneaux de signalisation. • Inondations côtières, dommages légers aux quais et jetées.	Malilyn (1995) Gonzalo (2014)
Ouragan Catégorie 2	154 à 177 km/h	1,8 à 2,7 m	• Dommages possibles aux toitures, portes et fenêtres des habitations. • Les panneaux de signalisation sont arrachés. • Dommages importants à la végétations. Les petits arbres sont arrachés. • Les routes et les plaines basses sont inondées avant l'arrivée de l'ouragan. • Dommages importants aux quais et jetées. • Les petites embarcations sont arachées de leurs amarres	Jose (1999) Dean (2007)
Ouragan Catégorie 3	178 à 209 km/h	2,7 à 4,0 m	• Dommages à la structure des bâtiments non renforcés. • Dommages importants à la végétation. Les grands arbres sont déracinés. • Inondations importants sur les terrains côtiers à moins de 1,50 m au-dessus du niveau de la mer, jusqu'à plus de 15 km dans les terres. • Les habitations côtières sont endommagées par les vagues et les débris.	Georges (1998) Earl (2010)
Ouragan Catégorie 4	210 à 249 km/h	4,0 à 5,5 m	• Dommages importants à la structure des bâtiments non-renforcés. • Dommages importants au rez-de-chaussée des habitations dus aux inondations. • Inondations importantes sur les zones côtières à moins de 3 m au-dessus du niveau de la mer jusqu'à plus de 9 km dans les terres. • Erosion importante sur les plages.	Hugo (1989) Luis (1995) Lenny (1999) Omar (2008)
Ouragan Catégorie 5	> 249 km/h	> 5,5 m	• Destruction des toitures, des portes et des fenêtres. • Dommages importants aux charpentes des bâtiments renforcés. • Destruction de certaines habitations non-renforcées. • Dommages importants au premiers étages des habitations à moins de 500 m du rivage dus aux inondations.	Irma (2017) Maria (2017)